

TEXTE no 201

“ Petite loi ”

ASSEMBLEE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

ONZIEME LEGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 1998-1999

25 novembre 1998

PROPOSITION DE LOI ORGANIQUE

*modifiant l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959
portant **loi organique** relative aux lois de finances.*

L'Assemblée nationale n'a pas adopté, en première lecture, la proposition de loi organique.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 25 novembre 1998.

Voir les numéros : 1151 et 1191.

Lois de finances.